

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-10-02 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 2e jour du mois d'octobre 2017 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, François Parenteau, Denis Laroche, Luc Bessette & Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(17-10- 156) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(17-10-157) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Luc Bessette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5^e jour du mois de septembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

(17-10-158) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois d'octobre 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 67 406.38\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 376

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 5 079.49\$.

DÉPÔT DES RAPPORTS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS

La secrétaire-trésorière dépose un état des revenus et dépenses comparatif de la municipalité depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi. Les rapports sont joints en annexe "A".

(17-10-159) REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISMES / MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire la refonte complète de ses règlements d'urbanismes;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente intermunicipale concernant des services d'inspection avec la MRC de Drummond;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil de demander à la MRC de Drummond son intérêt à conclure une entente avec la municipalité de Lefebvre pour qu'elle fournisse le service de préparation et de rédaction de ses nouveaux règlements d'urbanismes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-10-160) PAIEMENT FACTURE ASSURANCES MUNICIPALES ET TRANSFERTS DE COMPTES

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le renouvellement des assurances municipales pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT la facture au montant de 19 065. \$ de Groupe Ultima Inc.;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 1 383. \$, pris dans les postes budgétaires (02-190-00-421), (02-340-00-421), (02-702-30-421), (02-320-00-421), (02-701-90-421), (02-190-00-423), (02-702-92-421), (02-230-00-421), (02-320-00-425), (02-320-01-425) et affectés dans les postes budgétaires (02-701-24-421) et (02-190-00-429) :

(02-190-00-429) 258. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-421)

(02-701-24-421) 35. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-340-00-421)

(02-701-24-421) 30. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-30-421)

(02-701-24-421) 70. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-421)

(02-701-24-421) 85. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-90-421)

(02-701-24-421) 160. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-423)

(02-701-24-421) 140. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-92-421)

(02-701-24-421) 30. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-230-00-421)

(02-701-24-421) 45. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-425)

(02-701-24-421) 40. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-425)

(02-701-24-421) 490. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-527)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à Groupe Ultima Inc. au montant de 19 065. \$ pris dans les divers postes budgétaires d'assurance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-10-161) COMMANDE DE PAPETERIE 2018

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire sa commande de papeterie pour le système de comptabilité municipale pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que la compagnie INFOTECH demande un acompte de 50% au moment de la commande;

CONSIDÉRANT la commande pour l'année 2018 au montant de 1 073.87\$ incluant les taxes;

Appuyé par : Roger Tessier

Proposé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la commande de papeterie 2018;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 50% à INFOTECH, soit un montant de 536.93\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-670).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-10-162) ACHAT DE LIVRES BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention de la Caisse des Chênes pour la bibliothèque d'un montant de 700. \$ au mois d'avril dernier;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acheter des livres avec cet argent;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser l'achat de livres pour la collection locale de la bibliothèque;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 200. \$ pris dans le poste budgétaire (02-702-31-527) et affecté dans le poste budgétaire (02-702-31-670) :

(02-702-31-670) 200. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-31-527)

Qu'une somme de 700. \$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-702-31-670).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présent

(17-10-163) ENTRETIEN DE LA ROUTE CAYA ENTRE LE 10^E RANG ET LE 11^E RANG / OFFRE DE SERVICES HIVER 2017-2018

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Municipalité de Wickham pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le 10^e rang et le 11^e rang sur une distance de 700 mètres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham a fixé un montant forfaitaire de mille quatre cents dollars (1 400. \$) pour l'hiver 2017-2018 relatif au déneigement de cette partie de la route Caya;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre d'accepter l'offre de service de la Municipalité de Wickham pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le 10^e rang et le 11^e rang;

Qu'un montant de mille quatre cents dollars (1 400. \$) soit payé en deux versements égaux les 15 décembre 2017 et 1^{er} mars 2018;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les deux paiements de 700. \$ aux dates prévues, pris dans le poste budgétaire (02-330-00-443).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-10-164) SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que les travaux de rechargement dans le 9^e rang (partie) sont terminés ainsi que le nouveau pavage à l'entrée du 9^e rang sur une longueur de 100 pieds;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le 9^e rang au montant subventionné de 10 000. \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 9^e rang dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-10-165) ENTRETIEN PATINOIRE HIVER 2017/2018

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lefebvre désire donner l'entretien de la patinoire à forfait pour la saison hivernale 2017-2018 ;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal donne l'entretien de la patinoire incluant la mise en forme, l'entretien, le déneigement lorsqu'il y a moins de 10 centimètres de neige, l'ouverture et la fermeture du local pour la saison hivernale 2017–2018 à Monsieur Étienne Yergeau au prix forfaitaire de trois mille cinq cents dollars (3 500. \$) payable en 4 versements égaux les 15 décembre 2017, 15 janvier 2018, 15 février 2018 et 15 mars 2018 pris dans le poste budgétaire (02-701-31-526) ;

Que Étienne Yergeau soit responsable de l'entretien de la patinoire et du local de la patinoire ;

Qu'aucune boisson alcoolisée, drogue, cigarette ne sont permises dans ce local et que les portes doivent être verrouillées après les heures de patinage ;

Que la patinoire doit être déneigée avant les heures d'ouverture pour le patinage ;

Qu'une somme de 3 500. \$ soit prise au budget 2017-2018 pour cette dépense dans le poste budgétaire (02-701-31-526) ;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter les paiements à Monsieur Étienne Yergeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-10-166) RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour la période 2017-2020;

CONSIDÉRANT la contribution annuelle de la municipalité au montant de 160. \$;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour une période de trois ans;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soit autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la contribution annuelle 2017-2018 au montant de 160. \$, pris dans le poste budgétaire (02-130-01-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Fibre optique / intention de déclarer la compétence de la MRC de Drummond / Avis
- MRC de Drummond : Gestion intégrée des matières résiduelles
- RGMR du Bas St-François : Procès-verbal du 28 août dernier
- Ville de Drummondville : Projet amendement au Règlement de plan d'urbanisme

(17-10-167) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 20 :55 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière